

Communiqué sur les FCE et la CSCE

Le 13 février 1990, les 23 ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et de l'Organisation du Pacte de Varsovie qui ont participé à la Conférence "Ciel ouvert" ont publié un communiqué. Dans ce communiqué, que nous reproduisons ci-après, il est question des négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Rassemblés à Ottawa à l'invitation du Gouvernement du Canada, les ministres des Affaires étrangères et hauts représentants des Gouvernements de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques se sont réunis en marge de la Conférence "Ciel ouvert" le 13 février 1990 pour passer en revue les progrès réalisés dans les négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe.

Les Ministres se sont félicités de cette occasion de passer en revue et d'évaluer les progrès réalisés dans les négociations, et de donner aux négociations l'impulsion nécessaire pour qu'elles débouchent sur une conclusion heureuse. Ils se sont réjouis en particulier de l'entente intervenue à Ottawa entre les États-Unis et l'URSS sur la réduction de leurs forces stationnées en Europe.

Convaincus qu'un accord sur les FCE renforcerait la stabilité et la sécurité en Europe en assurant un équilibre stable des forces armées conventionnelles à des niveaux réduits, les Ministres ont convenu que les négociations de Vienne devraient être menées aussi rapidement que possible. À cette fin, les Ministres ont aussi convenu que les négociateurs devraient être encouragés à mettre au point des solutions propres à lever les derniers obstacles, surtout dans les domaines où de nouveaux éléments ont été proposés dernièrement:

- avions;
- limitations régionales, différenciation régionale et dépôts;
- hélicoptères;
- chars et véhicules blindés de combat.

Les Ministres ont reconnu que les éléments essentiels d'un traité sur les FCE sont maintenant sur la table à Vienne, encore qu'il reste beaucoup à faire, notamment élaborer un régime efficace de vérification.

Les Ministres ont exprimé leur volonté d'accélérer simultanément les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité. Ils ont souligné leur engagement commun de conclure un accord sur les FCE dès que possible en 1990, et se sont mis d'accord sur le principe de tenir un sommet de la CSCE dans le courant de l'année. Ils ont insisté sur la nécessité de préparer à l'avance et de façon approfondie cette réunion par des consultations appropriées entre les 35 États participants.

Enfin, les Ministres ont affirmé l'intérêt qu'ils portent à la poursuite du processus de maîtrise des armements conventionnels, en tenant compte des exigences futures de stabilité et de sécurité en Europe, qui résultent des développements politiques sur ce continent. ■

Le Canada et l'avenir de la CSCE

À la suite des grands bouleversements survenus ces derniers mois, une nouvelle architecture politique européenne est en train de prendre forme, dans laquelle la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) occupera une place déterminante. Le Canada a joué un rôle de premier plan au sein de la CSCE, depuis sa création. Nous sommes bien déterminés à y tenir un rôle constructif dans la nouvelle orientation qui sera la sienne.

La CSCE regroupe tous les pays d'Europe sauf l'Albanie, plus le Canada et les États-Unis.

Elle traite de toutes les questions connexes qui touchent directement la sécurité et la coopération en Europe, c'est-à-dire: l'établissement de la confiance et le désarmement; la coopération économique; la protection de l'environnement; la science et la technologie; les droits de la personne; les contacts entre personnes; l'information; la culture et l'éducation.

Les résultats obtenus sont fort enviables. L'Acte final d'Helsinki de 1975 a été une étape décisive durant l'ère de la détente. Le Document de Stockholm de 1986 a permis de prendre d'importantes mesures en vue d'établir la confiance, qui ont ouvert la voie à un débat sérieux sur le contrôle des armements conventionnels en Europe. Le Document de clôture de Vienne de 1989 contenait de nouveaux engagements innovateurs ainsi que des activités de suivi qui permettent actuellement de faire progresser le processus de la CSCE dans tous les domaines.

Les négociations de Vienne sur les mesures visant à établir la confiance et la sécurité font suite aux travaux de Stockholm. Les négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe (qui ne sont pas directement liées à la CSCE, mais qui s'inscrivent dans le cadre de celle-ci) permettront de réaliser d'importantes percées grâce à une réduction du niveau des forces et des armements.

À la réunion de Sofia sur la protection de l'environnement, qui s'est tenue en